

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs, particuliers, ou courants sont venus perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations: tempêtes, marées noires, inondations, canicule, menaces terroristes... Ces événements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en exergue la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est le premier maillon de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement à savoir l'urgence, le poste-urgence et le retour à la normale. Il s'agit donc, avant la survenue d'un événement inattendu voire imprévisible, de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner afin d'être prêt si nécessaire.

Le PCS est consultable en mairie.



Document(s)

[DICRIM - Document d'information communal des risques majeurs](#)

Contact

Gestionnaire du dossier:

Mme Alison FERREIRA

01.60.59.18.00

affaires-generales@ville-boisleroi.fr